



Septembre 2019

Elections professionnelles chez AKKA

Des élections professionnelles ont lieu dans les entreprises. Elles servent à élire vos représentants du personnel.

Les futurs élus participeront au Comité Social et Economique (CSE), qui remplacera les trois instances CE, CHSCT et DP. Ils bénéficieront d'une formation. Vous pouvez vous présenter sur une liste, du moment que vous avez 1 an d'ancienneté.

Au premier tour, votre vote servira à établir la représentativité des organisations syndicales, qui donne le poids de la signature de chaque organisation syndicale pour les accords d'entreprises (exemple accord NAO, handicap, télétravail, accord vie privée vie pro...).

D'après les ordonnances Macron, les élections doivent avoir lieu avant la fin de l'année. Cependant, des difficultés indépendantes de notre volonté nous conduisent à vous informer qu'il est probable qu'elles soient reportées. En voilà les raisons.

I) NOUVEAU PERIMETRE DES ELECTIONS

Au mois de septembre 2018 on a commencé les négociations pour définir le périmètre de la nouvelle **Union Economique et Sociale**. L'UES fixe le périmètre des élections.

Un des buts de cette **Union Economique et Sociale** est de permettre à tous les salariés des filiales AKKA en France de bénéficier des mêmes accords, notamment en termes de télétravail, contrats de génération, équilibre vie privée/vie professionnelle ...

Pour cela, les 3 syndicats majoritaires (CFDT, CGT et CFTC) ont signé un accord qui permet à des nouvelles filiales (MATIS, OPERANTIS, ELRON, AKKA ENERGY, REAL FUSIO) d'intégrer cette nouvelle UES.

Deux des trois syndicats non signataires et minoritaires, FO et UNSA, ont lancé une procédure auprès du Tribunal d'Instance de Lyon pour contester cet accord.

Tous les syndicats et la Direction ont été convoqués le jeudi 05 septembre 2019 par le Tribunal d'Instance de Lyon. Ce dernier rendra sa décision le 18 octobre.



II) DECOUPAGE EN ETABLISSEMENTS ET MOYENS

Le 13 mars 2019, la Direction a proposé 2 axes possibles :

- Un CSE unique (= établissement unique), au niveau national,
- Des CSEE régionaux et un CSE central : c'est l'organisation business et RH de Akka en France,

en demandant que l'ensemble des syndicats se positionne sur l'un de ces axes.

Les organisations Cfdt, CGT et CFTC se sont positionnées sur des établissements régionaux et ont présenté un projet d'accord précis et très abouti sur tous les sujets, permettant de donner les moyens aux CSE régionaux et au CSE Central de fonctionner.

Les organisations FO et UNSA se sont positionnées en tant qu' « observatrices » et n'ont pas participé aux débats jusqu'à l'envoi tardif d'un document décrivant une organisation en CSE unique.

Devant ce différend, la Direction a pris une décision unilatérale (DUE), afin d'organiser les futures instances en régions (CSEE régionaux et un CCSE central) conformément à l'organisation d'Akka en France.

FO et UNSA ont contesté ce découpage et la DUE auprès de la DIRECCTE (inspection du travail). Néanmoins, la DIRECCTE a notifié sa décision le 02 août et a précisé le découpage en 8 établissements distincts: un établissement par Région (un pour Ile-de-France/Nord/Normandie, un pour Grand-Est, un pour Grand-Ouest, un pour Occitanie et un pour PACA), un pour les fonctions support, un pour les salariés d'Akka Technologies et un pour ceux d'Akka Manager.

FO et UNSA ont déposé un nouveau recours devant le Tribunal d'Instance de Lyon pour contester la décision de la DIRECCTE....

Or l'organisation des CSE en régions permet aux syndicats de présenter des candidats dans toutes les régions et d'assurer une représentation efficiente et locale de tous les salariés. Cela permet aussi un accès plus facile et plus égalitaire aux différentes prestations sociales et d'avoir des élus de proximité qui pourront intervenir rapidement et efficacement pour défendre leurs intérêts.

Le tribunal d'instance de Lyon rendra sa décision le 18 octobre.

Le feuilleton continue ... nous vous tiendrons au courant de la décision du juge et des suites qui seront données !